

21 décembre 2009

Séance extraordinaire du 21 décembre 2009

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, tenue le 21 décembre 2009, à 18h30, dans la salle du Conseil municipal de l'hôtel de Ville, à laquelle sont présents madame la conseillère Christiane Marcoux, ainsi que messieurs les conseillers Yvan Berthelot, Justin Bessette, Robert Cantin, Jean Fontaine, Gaétan Gagnon, Alain Laplante, Philippe Lasnier, Stéphane Legrand et Germain Poissant siégeant sous la présidence de monsieur Gilles Dolbec, maire, le tout formant quorum selon les dispositions de la *Loi sur les cités et villes du Québec*, L.R.Q., c.C-19.

Monsieur Alain Paradis, conseiller, est absent.
Monsieur Marco Savard, conseiller, est absent.

Monsieur Daniel Desroches, directeur général, est présent.
Monsieur François Lapointe, greffier, est présent.

-- -- -- --

Monsieur le maire constate le quorum et procède à l'ouverture de la séance.

La séance débute à 18 h 30

ORDRE DU JOUR

No 2009-12-0694

Adoption de l'ordre du jour

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Yvan Berthelot
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Robert Cantin

Que l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire soit adopté tel que soumis et pré-adressé à tous les membres du Conseil municipal en annexe à l'avis de convocation daté du 18 décembre 2009 et signifié à tous les membres du Conseil municipal dans les délais requis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

-- -- -- --

Avant de procéder à l'adoption des prévisions budgétaires 2010 et du programme triennal des dépenses en immobilisations 2010-2011-2012, monsieur le maire fait lecture d'un texte faisant état des faits saillants de ces prévisions budgétaires. Ce texte est déposé aux archives de la municipalité.

D'autre part, monsieur le conseiller Yvan Berthelot, en collaboration avec monsieur Harold Ellefsen, directeur du

21 décembre 2009

Service des finances, fait une présentation des prévisions budgétaires 2010 et du programme triennal des dépenses en immobilisations 2010-2011-2012.

No 2009-12-0695

Adoption des prévisions budgétaires de l'année 2010

Avant de procéder à l'adoption des prévisions budgétaires 2010, monsieur le maire fait lecture d'un texte faisant état des faits saillants de ces prévisions budgétaires. Ce texte est déposé aux archives de la municipalité.

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Alain Laplante
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Yvan Berthelot

D'adopter les prévisions budgétaires de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu établies pour l'année financière 2010, telles que déposées et jointes à la présente résolution pour en faire partie intégrante, lesquelles montrent des revenus de 129 960 000 \$ et des dépenses au même montant.

Monsieur le conseiller Justin Bessette vote contre cette proposition.

ADOPTÉE

- - - -

No 2009-12-0696

Adoption du programme triennal des dépenses en immobilisation pour les années 2010 – 2011 - 2012

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Yvan Berthelot
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Jean Fontaine

Que soit adopté le programme triennal des dépenses en immobilisation pour les années 2010, 2011 et 2012 montrant des dépenses d'immobilisation pour un montant totalisant 146 968 948 \$, ledit programme étant joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Monsieur le conseiller Justin Bessette vote contre cette proposition.

ADOPTÉE

- - - -

No 2009-12-0697

Publication du budget 2010 et du programme triennal des dépenses en immobilisation

21 décembre 2009

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Robert Cantin
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Germain Poissant

Que les prévisions budgétaires 2010 et le programme triennal des dépenses en immobilisation des années 2010, 2011 et 2012 soient déposés aux archives et qu'ils soient publiés dans une prochaine édition d'un journal distribué localement, le tout conformément à l'article 474.3 de la *Loi sur les cités et villes du Québec*, L.R.Q., c. C-19.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

-- -- --

No 2009-12-0698

Adoption du règlement n° 0903 décrétant l'imposition des taxes, compensations et redevances municipales pour l'année 2010

CONSIDÉRANT que le 16 décembre 2009, une copie du projet de règlement n° 0903 a été remise aux membres du Conseil municipal;

CONSIDÉRANT que monsieur le maire a procédé aux mentions requises par l'article 356 de la Loi sur les cités et villes du Québec, L.R.Q., c.C-19;

PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Christiane Marcoux
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Stéphane Legrand

Que les membres du Conseil municipal déclarent avoir lu le règlement n° 0903 et renoncent à sa lecture.

Que le Conseil municipal procède à l'adoption du règlement portant le n° 0903 et intitulé « Règlement décrétant l'imposition des taxes, compensations, tarifs et redevances municipales pour l'année 2010 », tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

-- -- --

PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément à la Loi, le Conseil municipal tient une période de questions. Elle porte, notamment, sur les sujets suivants, à savoir :

- Monsieur Tarik Brahmi demande certaines informations concernant l'embauche de 15 policiers pour accroître la sécurité routière.

21 décembre 2009

- Monsieur Jean Lamoureux discute de l'écart des prévisions budgétaires entre 2009 et 2010. Il recommande également de rendre publiques, sur le site Internet de la Ville, certaines informations relatives au programme triennal des dépenses en immobilisations 2010-2011-2012. Enfin, Monsieur Lamoureux se dit satisfait de constater que certains éléments du programme du parti Action civique ont été prévus au budget 2010.
- Monsieur Daniel Malette se dit étonné de la hausse des dépenses prévues au budget 2010 et ce, malgré le contexte économique actuel.
- Madame Claire Charbonneau discute du projet d'embauche d'une ressource en développement commercial et du rôle exercé en ce domaine par le Conseil économique du Haut-Richelieu (CLD) et la Chambre de commerce du Haut-Richelieu. Elle demande également au Conseil municipal d'analyser la possibilité d'étaler en 12 versements le paiement des taxes municipales.

- - - -

COMMUNICATIONS DES MEMBRES
DU CONSEIL AU PUBLIC

- L'ensemble des membres du Conseil municipal remercie les membres du Comité des finances, les employés du Service des finances et tous les employés municipaux pour leur collaboration à l'élaboration des prévisions budgétaires 2010 et du programme triennal des dépenses en immobilisations 2010-2011-2012.
- Monsieur le conseiller Justin Bessette mentionne qu'un manque d'information l'a incité à voter contre les prévisions budgétaires 2010 et le programme triennal des dépenses en immobilisations 2010-2011-2012.
- Monsieur le conseiller Stéphane Legrand mentionne que la préparation budgétaire amène le Conseil municipal à faire face à une dure réalité. Il ajoute que chaque demande doit faire l'objet d'une analyse et que les demandes ne peuvent malheureusement pas toutes être acceptées.
- Monsieur le conseiller Jean Fontaine se dit satisfait des projets inscrits au programme triennal des dépenses en immobilisations, particulièrement ceux concernant certaines rues de son district.
- Monsieur le conseiller Philippe Lasnier se dit satisfait des projets inscrits au budget et au programme triennal des

21 décembre 2009

dépenses en immobilisations concernant la revitalisation du Vieux-Saint-Jean. Il mentionne que comme dans le cas de toute autre ville de taille comparable à Saint-Jean-sur-Richelieu, les besoins vont en augmentant d'année en année.

Enfin, monsieur Lasnier se dit favorable à analyser la possibilité d'étaler le paiement des taxes municipales en plusieurs versements.

- Monsieur le conseiller Germain Poissant soutient que l'étroite marge de manœuvre qu'a le Conseil rend nécessaire la priorisation des différents projets.
- Monsieur le conseiller Alain Laplante mentionne être satisfait des projets inscrits au programme triennal des dépenses en immobilisations dont celui concernant la réfection de la rue Richelieu.
- Monsieur le conseiller Gaétan Gagnon soutient qu'il serait favorable au paiement des taxes municipales en 4 versements.
- Madame la conseillère Christiane Marcoux mentionne que le Conseil municipal a fait une étude du budget et du programme triennal des dépenses en immobilisations sous un signe de prudence. Elle considère que la capacité de payer des contribuables est sur le point d'être atteinte et qu'en conséquence, au cours des prochaines années, le Conseil municipal se devra d'être très prudent dans ses choix de projets.
- Monsieur le conseiller Yvan Berthelot mentionne ne pas être heureux d'avoir à adopter un budget comportant une hausse de taxes. Il rappelle cependant que de nombreux investissements ont été rendus nécessaires dans les différents secteurs de la Ville au cours des dernières années.
- Monsieur le maire Gilles Dolbec rappelle que le Conseil n'a que très peu de marge de manœuvre sur le budget puisque de 85 à 90 % des dépenses qui y sont prévues sont incompressibles. Il rappelle que la Ville ne peut pas accepter toutes les demandes qui lui sont soumises et que le Conseil municipal doit faire des choix éclairés à cet égard. Enfin, monsieur Dolbec se dit ouvert à analyser la possibilité d'étaler le paiement des taxes municipales en plusieurs versements.

- - - -

LEVÉE DE LA SÉANCE

21 décembre 2009

No 2009-12-0699

Levée de la séance

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Stéphane Legrand
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Philippe Lasnier

Que la présente séance soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- - - -

La séance se lève à 19 h 55

Greffier

Maire
